Présidence : M. GRENET François.
Présents : Mmes BARROT Pierrette - VEYSSY Catherine. MM. BARRIERE Philippe – BONNET Jean-François – ETHEVE Franck - GOUGNARD Alexandre -GUAGLIARDI Loretto – JOHNSON Timothée - LACOUE NEGRE Michel – LEYGE Marc - MICHELET Sylvain – ROUGER Alain – SELLE Jean-François.
En visioconférence : MM. BASQ Stéphane – BLONDY Jonathan.

Référents administratifs : Mme LOISON Fanny – M. MONJALET Nicolas.

Absent : M. AUBLANC Serge.

François GRENET ouvre la séance et fait part de son plaisir de recevoir pour la première fois les membres de la Commission régionale du Fonds d'Aide au Football Amateur sous sa nouvelle configuration. Il rappelle l'importance que l'ensemble des Présidents de District soit désormais partie prenante de cette commission, de manière à en faire un véritable outil de développement et d'amélioration des infrastructures dédiées à nos clubs pour la pratique du football sur notre territoire.

En préambule, un rappel est fait sur la réattribution d'une partie de notre enveloppe régionale au mois d'avril avant renationalisation des enveloppes régionales. En effet, plusieurs projets ont fait l'objet de demandes d'informations complémentaires avant validation définitive des subventions accordées. La Commission s'étonne qu'aucun des porteurs de projet concerné n'ait répondu à cette sollicitation. Aussi, elle se voit contraint d'annuler ces subventions :

- ST PARDOUX LA RIVIERE (24) – Eclairage
- ST PARDOUX LA RIVIERE (24) – Arrosage automatique
- PELLEGRUE (33) – Arrosage
- TARNOS (40) – Vestiaires

Ces dossiers représentent un montant total de 31.500€. Afin de ne pas perdre cette somme au profit de notre Région, ces aides ont été réattribuées au bénéfice d'autres projets listés ci-après :

- MEASNES (23) – abris de touche : 1.500€
- NAINTRE (86) – éclairage : 6.400€
- MIGNE AUXANCES (86) – éclairage : 10.000€
- BISCARROSSE (40) – terrain en pelouse naturelle : 13.600€

A l'issue de la renationalisation des enveloppes régionales, un reliquat de 91.500€ a été accordé à la Ligue de Nouvelle-Aquitaine. Après échanges avec les Districts, la répartition suivante a été adoptée :

- AIGRE (16) – vestiaires : 15.000€
- LE LONZAC (19) – éclairage : 7.700€
- BERGERAC (24) – éclairage : 8.000€
- CC LIBOURNAIS (33) – terrain synthétique éclairé : 15.000€
- ST MARTIN DE SEIGNANX (40) – vestiaires : 15.000€
- AIGUILLON (47) – main courante : 5.000€
- AIGUILLON (47) – éclairage : 2.000€
- FEUGAROLLES (47) – arrosage automatique : 7.000€
- VAL EN VIGNES (79) – éclairage – 5.000€
- NOAILLE-MAUPERTUIS (86) – éclairage – 3.800€
- LUSSAC LES EGLISES (87) – clôture – 4.000€
- ST PRIEST TAURON (87) – main courante – 4.000€

Cette ventilation tient compte de plusieurs facteurs :

- Antériorité des projets
- Priorisation des territoires peu dotés sur la saison en cours
- Pris en compte de la répartition des aides sur la mandature écoulée
- Attention particulière accordée aux communes rurales

La synthèse ci-dessous des aides votées par territoire, tient compte de l'ensemble des éléments décrits précédemment. Le tableau indique des pourcentages de répartition des aides au regard de ce que chaque District représente en termes de licenciés. Ce critère est un élément important, mais à l'avenir d'autres clés de répartition pourraient être adoptées. La Ligue du Football Amateur, par exemple, applique les règles de calculs suivantes :

- Part fixe à chaque Ligue
- Part variable en fonction du nombre de licenciés
- Part variable en fonction du nombre de club

Un tel calcul pourrait être dorénavant appliqué en interne afin de guider les futurs travaux de la commission.

Bilan saison 2025-2026

CDG	TOTAL SUBVENTIONS	% Enveloppe régionale	% licences
CHARENTE	32 000 €	4,4%	6,7%
CHARENTE MARITIME	15 200 €	2,1%	8,8%
CORREZE	71 200 €	9,9%	4,7%
CREUSE	21 500 €	3,0%	2,5%
DORDOGNE	45 500 €	6,3%	7,0%
GIRONDE	112 000 €	15,6%	24,2%
LANDES	69 100 €	9,6%	6,4%
LOT ET GARONNE	27 100 €	3,8%	4,5%
PYRENEES ATLANTIQUES	78 500 €	10,9%	11,0%
DEUX SEVRES	80 800 €	11,2%	9,0%
VIENNE	68 200 €	9,5%	8,9%
HAUTE VIENNE	98 400 €	13,7%	6,4%
TOTAL LFNA	**719 500 €**		**100,0%**

Bilan mandature écoulée

CDG	Saison 2020-2021	saison 2021-2022	saison 2022-2023	saison 2023-2024	saison 2024-2025	TOTAL MANDATURE	% Enveloppe régionale	% licences
CHARENTE	108 000 €	39 700 €	38 500 €	30 000 €	32 000 €	248 200 €	6,5%	6,7%
CHARENTE MARITIME	8 000 €	79 400 €	225 000 €	20 500 €	15 200 €	348 100 €	9,2%	8,8%
CORREZE	51 000 €	71 500 €	95 000 €	35 300 €	71 200 €	324 000 €	8,5%	4,7%
CREUSE	3 000 €	46 900 €	57 000 €	76 000 €	21 500 €	204 400 €	5,4%	2,5%
DORDOGNE	24 000 €	102 200 €	27 000 €	51 000 €	45 500 €	249 700 €	6,6%	7,0%
GIRONDE	50 000 €	225 100 €	145 600 €	230 000 €	112 000 €	762 700 €	20,1%	24,2%
LANDES	50 000 €	31 100 €	198 000 €	15 300 €	69 100 €	363 500 €	9,6%	6,4%
LOT ET GARONNE	50 000 €	2 700 €	6 400 €	18 400 €	27 100 €	104 600 €	2,8%	4,5%
PYRENEES ATLANTIQUES	100 000 €	28 000 €	25 000 €	20 000 €	78 500 €	251 500 €	6,6%	11,0%
DEUX SEVRES	9 000 €	126 900 €	69 000 €	72 100 €	80 800 €	357 800 €	9,4%	9,0%
VIENNE	30 000 €	83 200 €	49 000 €	98 500 €	68 200 €	328 900 €	8,6%	8,9%
HAUTE VIENNE	0 €	50 800 €	2 000 €	108 000 €	98 400 €	259 200 €	6,8%	6,4%
TOTAL LFNA	**483 000 €**	**887 500 €**	**937 500 €**	**775 100 €**	**719 500 €**	**3 802 600 €**	**100,0%**	**100,0%**

Projets arrivant à échéance

Un point est fait auprès des District pour attirer leur vigilance sur le suivi des projets arrivant à échéance. Pour rappel, le porteur de projet dispose de 24 mois à compter de la notification d'attribution, pour réaliser les travaux concernés. Cette échéance comprend également le classement de l'installation lorsqu'il est nécessaire, ou a minima la visite d'un membre de la Commission départementale des Terrains. Il est donc nécessaire de s'organiser pour anticiper cette date butoir. Pour mémoire, cette date figure dans l'application FAFA. La liste suivante est diffusée en séance à l'ensemble des membres, afin de permettre aux Districts concernés de relancer chaque Mairie :

- PUYMOYEN (16) – main courante : 13/06/2025
- LA ROCHELLE (17) – éclairage : 15/06/2025
- MIRAMBEAU (17) – éclairage : 14/06/2025
- ROCHEFORT (17) – terrain synthétique éclairé n°1 : 29/06/2025
- ROCHEFORT (17) – terrain synthétique éclairé n°2 : 29/06/2025
- ST JUST LE MARTEL (17) – Bancs de touche : 13/06/2025
- PEYRAT LA NONIERE (23) – éclairage : 14/06/2025
- THIVIERS (24) – vestiaires : 30/06/2025
- CENON (33) – terrain synthétique éclairé n°2 : 29/06/2025
- HOUEILLES (47) – éclairage : 19/06/2025
- ECHIRE (79) – éclairage : 14/06/2025

Schéma territorial

Sur la précédente mandature, l'accompagnement des terrains synthétiques éclairés a été un axe majeur de la politique mise en place. Le partenariat conclu avec la Région Nouvelle-Aquitaine a été un formidable accélérateur pour rattraper le retard de notre Ligue sur ces équipements. Si ce retard reste toujours d'actualité, le nombre de terrain synthétique sur notre territoire a tout de même doublé depuis 2017 :

Département	Terrains Sye en 2017	Terrains Sye en 2024
Charente	4	9
Charente Maritime	2	6
Corrèze	0	2
Creuse	1	2
Dordogne Périgord	4	3
Gironde	28	57
Landes	6	12
Lot-et-Garonne	1	2
Pyrénées Atlantiques	13	23
Deux Sèvres	5	9
Vienne	6	8
Haute Vienne	2	8
Total général	**72**	**141**

Autre phénomène majeur ayant eu un impact sur la gestion des équipements sportifs, la forte inflation de la période post COVID. Les Mairies ont dû s'adapter et ont accéléré le lancement de travaux en lien avec la transition énergétique. Les éclairages des installations sportives illustrent bien ces nouveaux enjeux économiques et environnementaux, avec une augmentation significative du nombre de projets relatifs aux éclairages, notamment le remplacement des anciennes générations par des projecteurs de type LED. Le tableau ci-dessous illustre bien ce mouvement de fond :

Saison	Nbre total projets Eclairages financés	Nbre total Projets FAFA financés	Part projets Eclairages	Aides consacrées Eclairages	Enveloppe Régionales	Part aides Eclairages
2017-2018	5	69	7,2%	68 900 €	840 000 €	8%
2018-2019	11	83	13,3%	121 300 €	840 000 €	14%
2019-2020	10	74	13,5%	87 100 €	845 500 €	10%
2020-2021	2	20	10,0%	24 300 €	483 200 €	5%
2021-2022	17	71	23,9%	191 063 €	881 500 €	22%
2022-2023	20	93	21,5%	172 800 €	710 000 €	24%
2023-2024	19	56	33,9%	176 600 €	775 100 €	23%
2024-2025	50	118	42,4%	247 700 €	719 500 €	34%
TOTAL	**134**	**584**	**22,9%**	**1 089 763 €**	**6 094 800 €**	**18%**

Pour la prochaine mandature, la CR FAFA doit faire une proposition de schéma territoriale avant adoption définitive par le Comité de Direction. Ce schéma peut être révisé avant le début de chaque saison. Ce document doit indiquer les choix stratégiques de notre Ligue en termes de financements d'infrastructures sportives, mais également déterminer les conditions de financement correspondantes, dans le prolongement et le respect du cahier des charges mis en place par la Fédération Française de Football.
Après échanges, les membres de la Commission s'accordent pour convenir qu'il serait contre-productif de bloquer un budget pour chaque District en début de saison, tant le flux de projets peut varier d'une saison à l'autre en fonction des territoires. La Commission doit essayer de coller à l'actualité d'un territoire, quitte à procéder à des ajustements d'une saison à l'autre sur la durée d'une même mandature.
Un débat est ensuite lancé sur le type de projet qu'il convient de prioriser. Notre territoire est tellement étendu que chaque secteur a des besoins qui lui sont propres. Il est donc décider de laisser la main à chaque District pour proposer au financement les projets qu'il juge prioritaire. De même, un consensus se dégage pour estimer que le schéma territorial en vigueur est équilibré, et qu'il permet de disposer d'une marge de manœuvre intéressante pour décider du montant des subventions accordées. Il est donc décidé de le laisser tel quel :

Nature de projet	Aide maximale en %	Plafond maximum d'intervention
Terrain éclairé à 11 en pelouse synthétique	20 %	100.000€
Vestiaires	20 %	20.000€
Eclairage	20 %	15.000€
Club house	30 %	20.000€
Sécurisation	50 %	5.000€
Terrain à 11 en pelouse naturelle	20 %	20.000€
Renforcement ou amélioration	20 %	20.000€
Changement revêtement terrain synthétique	10 %	20.000€
Mise en conformité terrain synthétique	20 %	20.000€
Création terrain synthétique à 8 éclairé	10 %	25.000€

Exemple de lecture : pour un bloc vestiaires dont le coût est de 150.000€ HT, le pourcentage maximum est de 20%, ce qui pourrait donner lieu à un montant maximum de 30.000€. Cependant, le plafond étant fixé à 20.000€ pour ce type de projet, l'aide ne pourra pas excéder ce montant.

Il est important de bien noter que les montants indiqués constituent le seuil maximum d'intervention, et ne sont en aucun cas des montants forfaitaires appliqués de manière systématique. La Commission doit composer avec un budget annuel qui lui est alloué, et un nombre important de projets qui lui sont transmis. Elle fait donc au mieux pour proposer le meilleur accompagnement possible en tenant compte de tous ces éléments.

Organisation régionale

A la demande des Présidents de District, la Nouvelle-Aquitaine avait mis en place une gestion régionalisée du FAFA. A ce jour, seul notre territoire a mis en place un tel fonctionnement. Après échanges avec les instances fédérales et les Districts, il est décidé de revenir au schéma déployé au plan national. La saisie des projets sera donc de nouveau assumée par chaque Département. Tenant compte de ce changement, le rôle de chaque acteur est rappelé en séance :

District
- Accompagne les porteurs de projet
- Saisie des demandes dans l'application pour transmission au niveau régional
- Notifie le porteur de projet en cas de rejet du dossier par la Commission Régionale ou la Ligue de Football Amateur
- Effectue les visites de fin de travaux

Commission régionale des Terrains
- Conseille sur la recevabilité technique
- Instruit les demandes d'avis préalables
- Prononce le classement des installations à l'issue des travaux

Ligue
- Accompagne et coordonne les différents acteurs
- Instruit les projets transmis au niveau régional
- Gère de la commission régionale
- Suit des aides en lien avec la LFA
- Notifie les subventions accordées
- Assure le suivi des projets jusqu'à leur clôture

FFF
- Valide administrativement et financièrement les projets transmis par la Ligue
- Verse les aides accordées lors de la clôture du projet

Afin de garantir un retour serein à cette organisation, une formation sera proposée à l'ensemble des acteurs à la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance.

Le Président,
François GRENET

Procès-Verbal validé par la Secrétaire Générale Catherine Veyssy, le 20 juin 2025.